

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité gestion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Déchets Laon, le **56** JUIL. 2010

Information relative à l'avis tacite de l'autorité environnementale sur une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Dénomination du projet :

Extension d'un atelier bovin à 120 vaches laitières.

Pétitionnaire:

GAEC DU VERT BUISSON

Site d'exploitation:

2 rue du Vert Buisson « Courtil Linotte » à LESCHELLES (02170) - parcelles

cadastrales nº OA 384 et 385

Communes d'épandage:

ESQUEHERIES, LA-NEUVILLE-LES-DORENGT, LESCHELLES et IRON.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 30 avril 2010.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-13 du code de l'environnement, en l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement dans le délai de deux mois suivant la date de réception précitée, l'avis est réputé favorable depuis le 30 juin 2010.

La présente information :

- fera l'objet d'une notification au pétitionnaire,
- sera joint au dossier soumis à enquête publique,
- sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

Pour le Préfét et par délégation, le Directeur départemental des territoires

Jean-Louis ROUSSEL